

Les emballages et les papiers se trient

C'EST SIMPLE, TOUS DANS LE BAC JAUNE !



Bien les vider, inutile de les laver

Les déposer dans le bac, séparés les uns des autres

EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bouteilles et flacons
en plastique



Sacs, sachets, films, boîtes,
pots, tubes et barquettes...

PAPIERS ET CARTONNETTES



Papiers, cartonnettes et briques alimentaires

EMBALLAGES EN MÉTAL



Barquettes, canettes, boîtes,
capsules, petits contenants

EMBALLAGES EN VERRE

Sans bouchon
ni couvercle



Bouteilles, flacons, pots et bocaux

INTERDITS



Vaisselle, vitres
et miroirs, ampoules...

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



**Votre sac doit être fermé
et déposé dans un bac homologué**

Pensez à :

- > sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte après 20 h ou le jour même à 5 h,
- > rentrer vos bacs lorsqu'ils sont vidés.



Déchets d'hygiène (couches, mouchoirs, lingettes...), petits objets, autres déchets

BIODÉCHETS



**Pensez au compostage
individuel ou collectif**

POUR PLUS DE DÉTAILS :
n'hésitez-pas à nous contacter



**Épluchures,
restes de repas,
déchets verts...**



CARTONS BRUNS ET GROS CARTONS

**À déposer
dans une des 6 déchèteries :**
Charnay-lès-Mâcon,
La Roche-Vineuse, Mâcon,
Romanèche-Thorins,
Saint-Martin-Belle-Roche
et Vinzelles.

ACCÈS SUR INSCRIPTION

+ D'INFOS :

Mâconnais-Beaujolais Agglomération

Direction des déchets ménagers et assimilés

124 rue du Grand Pré - ZAC de Sennecé-lès-Mâcon - 71 000 MÂCON

gestiondechets@mb-agglo.com ou 03 85 38 44 39 / www.mb-agglo.com

